

DE L'ASSOCIATION DES OUVRIERS DE TOUS LES CORPS D'ÉTAT

par **ÉFRAHEM Zael, dit CERF,**

ouvrier cordonnier - rue Tirechape, n°12

Paris - Auguste MIE - imprimeur - rue Joquelet, n°9, place de la Bourse.

Union et Force.

Citoyens,

Il se passe, en ce moment, à Paris, des faits graves et multipliés, symptômes d'un mal profond auquel il faut apporter un prompt soulagement. Des ouvriers de différents états se plaignent de l'insuffisance de leurs salaires pour satisfaire à leurs besoins. Les oisifs, qui dînent bien, parlent beaucoup, écrivent longuement et ne décident de rien. Les uns contestent la légitimité de nos réclamations et conseillent, de gaîté de cœur, à nos bourgeois, de rejeter impitoyablement nos demandes; les autres nous disent de prendre patience, comme si l'on avait le temps d'attendre quand on a faim.

Nous qui souffrons, ne comptons que sur nous-mêmes, nous sentons le mal, cherchons un remède immédiat et efficace; appliquons-le. Je crois que nous le trouverons dans *l'association*. Cette idée sainement comprise et sagement appliquée, produira, je pense, d'heureux résultats.

Vous comprenez tous parfaitement que l'association a le double avantage de rassembler toutes les forces et de donner, à ce tout une direction. Si nous restons isolés, éparpillés, nous sommes faibles, nous serons donc facilement réduits et nous subirons la loi du maître; si nous sommes divisés, morcelés, si nous ne nous entendons pas entre nous, nous serons obligés de nous rendre à la discrétion de nos bourgeois. Il faut donc un lien qui nous unisse, une intelligence qui nous gouverne, il faut une *association*.

D'abord, les ouvriers du même état doivent former entre eux un corps; ils doivent choisir, dans le sein de celle société, une commission chargée de la représenter dans les débats avec les maîtres, et de fixer les salaires d'après le tarif délibéré et arrêté entre ses membres.

Cette pensée d'une association est si naturelle et si simple que déjà les différents corps d'état y ont songé; déjà tous les ouvriers qui réclament une juste augmentation de salaire, ont formé des sociétés, rassemblé toutes leurs forces et donné à leur association une tête, une administration; déjà les ouvriers tailleurs en ont fait naïvement et instinctivement une admirable application; ils ont formé une société composée de tous les ouvriers, ils ont préposé à l'administration de cette société, des fonctionnaires, une commission, un gouvernement. Cette commission recevra commandes des maîtres, des consommateurs et distribuera entre les associés, le travail et le produit du travail. Les ouvriers tourneurs en chaises, après avoir demandé une augmentation légitimement due, et refusée par Messieurs les patrons, ont formé une société, cette société de travailleurs a établi une concurrence pour exploiter son industrie.

Ainsi donc, Citoyens, le premier pas à faire c'est de former un corps, composé de tous les travailleurs du même état, de donner à ce corps une administration qui le gouverne, une commission qui discute avec les maîtres les intérêts du corps d'état, ou qui reçoive, de la main des consommateurs, l'ouvrage à faire et qui le distribue aux associés. De cette manière, quand des ouvriers se plaindront de la modicité de leurs salaires, quand ils sentiront que le prix n'est en rapport ni avec le travail, ni avec la durée de la journée, leur commission prendra la défense de leurs droits et de leurs intérêts; à un jour, à une heure, à un signal donné

par elle, tous les ouvriers abandonneront leurs ateliers et chômeront pour obtenir des maîtres l'augmentation du prix réclamé.

Cette idée a été comprise et exécutée; presque tous les ouvriers ont senti la nécessité de s'associer entre eux et de se nommer un comité qui prenne en mains la défense du corps entier. Je n'insisterai pas plus longtemps sur ce premier objet, de plus longs développements seraient inutiles.

Mais, Citoyens, vous n'auriez pas atteint le but que vous vous proposez, si vous n'appliquiez aux corps d'état entre eux le principe d'association; si vous ne cherchiez à former une association de tous les corps d'état, comme vous en avez formé une de tous les ouvriers du même métier; si, en un mot, vous ne mettiez en pratique, pour les différents corps d'état, le moyen que vous avez mis en action pour rallier entre eux les ouvriers du même métier.

Il faut, qu'après avoir formé des sociétés partielles de travailleurs, vous mettiez ces différentes sociétés en rapport entre elles; il faut que vous les unissiez par un lien commun, que vous établissiez entre elles des rapports faciles et prompts. Il faut que ces associations délèguent un ou plusieurs de ses membres chargés de la représenter auprès des autres, de s'unir et de fraterniser avec elles.

Je sais qu'il y a entre les différents corps d'état de vieilles haines, de vieilles divisions; mais je vous le demande, est-ce bien le moment de nous haïr, de nous diviser, de nous quereller, lorsque nous sommes en présence de gens qui profitent de la faiblesse des prolétaires pour les exploiter à leur gré? Les droits, les intérêts des ouvriers, à quelque corps qu'ils appartiennent, sont toujours les mêmes; en défendant les droits et les intérêts d'un corps d'état, on protège les droits et les intérêts de tous les autres. Tous, vous voulez du travail et un salaire en harmonie avec vos besoins, tous, vous voulez gagner avec vos bras de quoi vivre honnêtement; tous vous avez les mêmes besoins; tous, vous avez faim; tous, vous voulez du pain. Pourquoi vous diviser, au lieu de vous unir? Pourquoi vous affaiblir au lieu de rassembler vos forces? Faisons taire de ridicules jalousies de corps d'état et de dangereuses rivalités de métier, étouffons nos haines, rapprochons nos distances, plus de divisions funestes, seules elles font la force des hommes qui vivent du fruit de nos labeurs et de nos veilles. Prêtons-nous réciproquement aide et appui; prêtons-nous de mutuels secours et une fraternelle assistance. Établissons entre nous des rapports d'amitié, de bienveillance et de fraternité. Remplaçons d'anciens usages devenus aujourd'hui impuissants pour nous protéger, dangereux même puisqu'ils nous tiennent divisés. Appliquons le plus largement possible le puissant moyen de l'association, et adoptons cette devise: *union et force*.

Je crois, Citoyens, qu'il faut, comme je l'ai exposé plus haut, former d'abord dans chaque corps d'état une association, unir entre elles toutes ces associations, et faire de ces corps isolés un tout, une association générale: il faut donner à ce grand corps d'ouvriers un comité central composé des délégués représentant les associations particulières.

Savez-vous, Citoyens, tous les avantages de cette organisation et les immenses résultats qu'elle doit infailliblement produire. Je vais tâcher de les expliquer, et de les rendre sensibles en mettant sous vos yeux le tableau abrégé de ce qui est toujours arrivé, de ce qui arrivera toujours tant que les corps d'état vivront isolés et se contenteront de prendre des mesures partielles. Je vous exposerai ensuite les conséquences qui doivent nécessairement résulter d'une association générale. Tous comparerez, Citoyens, et vous choisirez après avoir jugé. 1- Supposons qu'un corps d'état se plaigne de l'insuffisance des prix, qu'il demande à ses maîtres une juste augmentation de salaire et que les maîtres refusent, comme il arrive toujours; ce corps d'état fera grève, s'il est réduit à seules forces, s'il est abandonné à lui-même, s'il ne reçoit de secours, d'assistance de personne, tôt ou tard sa résistance sera vaincue par les maîtres qui sont riches et qui peuvent tenir leurs ateliers longtemps fermés sans mourir de faim; la caisse du corps d'état une fois vide, les ressources une fois épuisées, le besoin se fera sentir, l'impérieuse nécessité, la misère, la faim obligeront bientôt ce corps d'état à subir la loi des maîtres, à se mettre pieds et poings liés à la disposition et à la merci des vainqueurs. Ils seront forcés d'accepter les conditions des bourgeois, quelque dures, quelque humiliantes qu'elles soient; il faudra prendre, comme avant, ce que nos maîtres voudront bien nous donner, et notre condition au lieu d'être améliorée par cette résistance isolée, sera au contraire aggravée par l'avortement de notre résolution. Jusqu'à ce jour ces résistances partielles ont été infructueuses et pernicieuses mêmes aux corps d'états qui ont voulu prendre ce mode pour faire augmenter leurs salaires. Il est un moyen de les rendre utiles et de leur faire toujours porter, leurs fruits. Ce moyen, c'est encore l'association. J'expose mes idées.

Supposons que tous les corps d'état forment ici, à Paris, une vaste association; que cette association soit présidée par un comité central; que ce comité central tienne une caisse de secours dans laquelle tous les corps qui travaillent déposeront une petite cotisation. Supposons, comme je viens de le faire un peu plus

haut, qu'un corps d'état, mécontent des maîtres demande une augmentation de prix; le comité central de l'association générale sera le défenseur des droits et des intérêts de ce corps d'état; s'il vient à cesser ses travaux, il sera placé sous la protection de ceux qui travailleront, le comité lui distribuera des secours et le soutiendra contre les maîtres, jusqu'à ce que ceux-ci aient enfin cédé à leur tour et satisfait aux légitimes réclamations de leurs ouvriers.

Vous devez comprendre maintenant les avantages de l'association. Je vais les résumer le plus brièvement possible.

Ainsi que nous le voyons chaque jour, lorsque tous les ouvriers d'un même état se sont rassemblés, ils forment un corps qui se donne un petit gouvernement; c'est un premier pas en attendant l'association. De même que les ouvriers de même état se sont unis pour faire un corps, de même ces différents corps peuvent être réunis par un lien commun.

Ne laissons pas ces différentes corporations s'éparpiller et se dissoudre, ne les laissons pas s'abîmer dans l'individualisme et l'égoïsme de l'isolement. Mettons nous en rapport d'amitié, les uns avec les autres, sans distinction de métiers, établissons des relations de fraternité au moyen de députations; que ces députations s'entendent entre elles, qu'elles vivent en bonne intelligence, et qu'elles soient le symbole de l'amitié qui doit nous unir. Elles formeront un noyau autour duquel viendront se grouper toutes les associations; elles seront un centre commun autour duquel se rassembleront des membres jusqu'à ce jour épars et ennemis. Nous donnerons à cette association de nos intérêts, de nos droits et de nos courages une tête qui pense, une volonté intelligente et ferme qui imprime l'action et dirige le mouvement. Nous placerons au sommet du faisceau un pouvoir, un et central: cette tête qui pensera, cette volonté puissante qui gouvernera, ce pouvoir fort qui administrera, nous les trouverons dans le comité central de notre association. Une autre mesure, la dernière, celle qui complétera l'œuvre, et sans laquelle toutes les autres seraient inutiles, serait d'établir une caisse centrale, où seraient déposés, par chaque société, les fonds recueillis dans son sein. Là seraient en réserve des secours, pour les corps qui chômeraient. Ainsi vous obtiendriez ce qui est juste et légitime, c'est-à-dire, un salaire suffisant pour vous nourrir vous, vos femmes et vos enfants.

Il serait bien d'abord de former des associations par corps d'état; d'établir une correspondance entre ces associations, au moyen de députations déléguées par chacune d'elles; d'instituer un comité central qui formerait un tout et qui fit de ces sociétés partielles une association générale, compacte et forte; enfin, une caisse centrale, d'épargnes et de secours, où seraient mis en réserve les fonds nécessaires pour soutenir les ouvriers qui feraient grève.

Hâtons nous, Citoyens, d'exécuter ce projet. Il faut que notre organisation soit complète et harmonieuse avant peu de jours, plus tard nous n'aurons plus en notre pouvoir les moyens et les facilités que nous possédons aujourd'hui. Le gouvernement, vous le savez, le gouvernement qui devrait protéger les faibles contre les puissants, les pauvres contre les riches, prépare, dans ce moment, des lois contre les coalitions d'ouvriers. Avant que ces lois injustes sortent des cartons du ministère, avant qu'elles soient votées par des députés qui ont intérêt à les rendre contre nous, tâchons d'être organisés par sociétés, par fractions de vingt. Nous n'avons d'espérance qu'en nous-mêmes, de ressources que dans l'association, associons-nous donc.

Un jour, citoyens, les bourgeois ne feront pas seuls la loi, ils ne la feront pas contre nous. Un jour nous aurons nous aussi, des représentants dans le pouvoir législatif, des orateurs à la tribune. En attendant que la réforme politique, (car, citoyens, il n'y a que des fripons qui puissent nous dire que la politique est étrangère à nos besoins), en attendant que la réforme politique amène la grande réformation industrielle et sociale, il ne faut remettre qu'à nous-mêmes le soin d'améliorer notre sort physique et moral. Je crois vous en avoir exposé les moyens, c'est à vous, Citoyens, d'en faire l'application.

(novembre 1833)
